


|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|   | <b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>                                       | <b>N° 2022-572</b>         |

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 30 septembre 2022</b>                | <b>Délibération</b> |
|   | Direction appui administrative et financière DGNSI | <b>N° 2022-572</b>  |

---

## **Adhésion à la centrale d'achat Union des Hôpitaux pour les Achats (UniHA)- Décision - Autorisation**

---

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'union des hôpitaux pour les Achats (UniHA) est le premier réseau coopératif d'achats groupés des établissements hospitaliers publics français. Ce Groupement de coopération sanitaire (GCS) est le premier acheteur public français, avec en 2022 plus de 6,2 milliards d'euros d'achats et un volume de gains sur achats de 150 M€. Avec ses 130 collaborateurs et ses entreprises fournisseurs, l'UniHA ambitionne de faire des achats un levier de performance globale pour accompagner les transformations et les innovations. L'UniHA peut servir la totalité des établissements de santé publics. Cette centrale d'achat est ouverte depuis février 2021 aux universités et collectivités locales et territoriales.

Dans le cadre de la relance de son marché de maintenance de serveurs existants, la Direction des infrastructures et de la production (DIP) de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information a étudié le marché notifié par l'UniHA dans ce domaine.

Le marché actuel arrive à son terme le 2 janvier 2023, et couvre la maintenance des serveurs de l'ensemble des sites gérés par Bordeaux Métropole, essentiellement de marques DELL, HP, LE-NOVO et IBM, majoritairement de type X86 et X64. Il permet la maintenance de la totalité des éléments contenus dans les serveurs ainsi que certains autres éléments, tels que cartes réseaux, disques, mémoires, lecteurs, carte mère, etc. Les lieux d'exécution sont les datacenters de Bordeaux Métropole ainsi que l'ensemble des sites des villes ayant souscrit au service commun numérique de Bordeaux Métropole lors de la mutualisation, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce périmètre devrait être étendu à 4 nouvelles communes au 1er janvier 2023 dans le cadre du cycle 7.

Les principales prestations attendues sont :

- la maintenance sur site des matériels existants avec des niveaux de service définis,
- des prestations d'accompagnement (assistances, installation, paramétrage, ...) afin de maintenir un Système d'information (SI) mutualisé et performant.

Au regard de ces attentes, le marché notifié par l'UniHA présente un grand intérêt pour Bordeaux Métropole. Il propose en effet des conditions très avantageuses, notamment financières grâce à la puissance de contractualisation de la centrale d'achats avec les fournisseurs du marché.

La société ATOS, titulaire du lot 4 de maintenance de la centrale UniHA pendant 4 ans, offre un catalogue multi marques et assure Bordeaux Métropole d'une agilité dans le support de ses infrastructures. La structure UNIHA permet une contractualisation directe avec le titulaire de ce lot, et la centrale ne joue pas le rôle d'intermédiaire pendant l'exécution, ce qui

favorisera un dialogue direct avec le prestataire.

L'adhésion permettra un accès aux marchés de la centrale d'achat UniHA. La formule proposée ne prévoit pas de cotisation forfaitaire, mais versement chaque année d'une redevance d'un montant correspondant à 2,5% du volume d'achat réel TTC. Pour bénéficier de l'accès au marché de maintenance des serveurs existants, le coût d'adhésion est estimé de 3 000 € à 5 000 € par an pour 4 ans en fonction du volume d'achat.

Le fait d'adhérer à cette centrale d'achat permettra, en tant que de besoin, de bénéficier d'autres marchés ultérieurement.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique sur le recours aux centrales d'achat,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'adhésion à la centrale d'achat de l'UniHA permettra à Bordeaux Métropole de recourir à un catalogue de marchés proposant des conditions avantageuses,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à la centrale d'achats de l'union des hôpitaux pour les achats (UniHA),

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'adhésion,

**Article 2** : d'autoriser le versement d'une redevance annuelle d'un montant compris entre 3000 € et 5000 € à la centrale d'achat UniHA afin de pouvoir bénéficier des accords-cadres et marchés notifiés par celle-ci,

**Article 4** : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2023, section de fonctionnement, chapitre 11, compte 6281, fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

|   |  |
|---|--|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>6 OCTOBRE 2022</b> | Pour expédition conforme,<br>la Conseillère déléguée,<br><br>Madame Delphine JAMET |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>6 OCTOBRE 2022</b> |  |